

	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 29 septembre 2025	N° DEL-25-09-06	7.1.2 – Document budgétaire
Objet : Budget des Actions Sociales et culturelles 2025 – « Arbre de Noël » - CSE			

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 septembre, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Bernard KRUYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire

Étaient présents à la séance :

Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
Monsieur Bernard KRUYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
Madame Chantal PLANCHENAUlt Conseillère Communautaire
Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert
Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Membre absent excusé représenté :

Madame Nathalie BOIARDI représentée par Monsieur Thomas DASTUGUE.

Excusés :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire
Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire
Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire
Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire
Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire

Objet : Budget des Actions Sociales et culturelles 2025 – « Arbre de Noël » - CSE

Rapporteur : Monsieur KRUYNSKI

Considérant la volonté de soutenir les actions sociales et culturelles au bénéfice des agents,

Considérant que la dépense est prévue aux budgets primitifs des services de l'eau et de l'assainissement,

Vu l'Article L2311-2 du Code du travail, imposant la mise en place d'un Comité Social et Économique

Vu l'Article L2315-61 du Code du travail, relatifs au budget de fonctionnement du Comité Social et Économique,

Vu les statuts de la Régie Mont De Eau Agglo en vigueur,

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration,

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 – Attribue la somme de 5000 € HT au titre du budget « Actions Sociales et Culturelles » du Comité Social et Économique pour financer « l'Arbre de Noël ».

Article 2 – Précise que cette enveloppe permettra la distribution de tickets cadeaux aux salariés, l'achat de cadeaux pour les enfants des agents salariés âgés de moins de 12 ans, et la tenue de la journée festive avec goûter, animation et distribution des cadeaux.

Article 3 - Autorise le versement de cette somme sur le compte bancaire du CSE (RIB annexé).

Article 4 - Charge les membres du CSE d'exécuter la présente délibération.

Article 3 - Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 29 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Monsieur EYRAUD, Conseiller municipal

Monsieur Charles DAYOT,
Président du conseil d'administration
de Mont de Eau Agglo

